

Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Programme de construction de 23 logements rue Jean Wyrsh - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 7 581 052 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 19 septembre 1983

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 19 septembre 1983, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 7 581 052 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 23 logements, rue Jean Wyrsh.

Cet emprunt a été réalisé en 2 tranches, l'une de 4 944 164 F, l'autre de 2 636 888 F.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêt de 4 944 164 F pour un montant résiduel de 4 859 537,04 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités : 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 19 septembre 1983.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM, n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.